

## **Acte de Baptême**

Pour obtenir ce document,  
il faut que le Baptême ait été célébré dans l'une des églises  
qui constituent le territoire de la Paroisse Saint — Maxe du Barrois.

Veillez alors vous adresser au Secrétariat paroissial,

Espace Notre — Dame

3 bis, quai Carnot

55000 - Bar le Duc

tél : 03.29.76.20.43.

mail : [paroissesaintmaxe@gmail.com](mailto:paroissesaintmaxe@gmail.com)

Dans toute la mesure du possible, les éléments à fournir sont les suivants :

- le motif de la demande : ( entrée au caté, confirmation, Première Communion, entrée dans une école Catholique, etc.),
- les prénoms et noms, date et lieu de naissance du baptisé.
- le lieu et la date, même approximative du baptême ; l'âge approximatif du baptisé au moment de son baptême.
- les coordonnées postales, téléphoniques ou mail pour le retour du document.
- Pour un retour par courrier postal, joindre une enveloppe timbrée.

**A noter que pour un mariage, c'est au prêtre qui célèbre le mariage ( ou constitue le dossier ) de demander les actes de baptême des futurs époux.**